

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 2 février 2015 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2015-02-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 1864 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-02

**Dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2015**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le directeur général est dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2015, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 21 janvier 2015 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-03

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2015**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De messieurs Denis Grenon et François Proulx, respectivement président et vice-président d'honneur de la campagne de financement de l'Association de paralysie cérébrale 2015, région Mauricie et Centre du Québec, nous sollicitant financièrement à donner.
- Du Diocèse de Trois-Rivières, nous sollicitant à donner à leur campagne de financement 2015.

**(DE MONSIEUR)**

- De monsieur Jérémie Perron, photographe de la firme Filisofik studio, nous offrant des services de photographies personnalisées, soit en portrait ou en couverture d'événements.
- Du personnel d'Arrakis consultant, nous offrant leurs services d'hydrogéologie et nous informe du nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection.
- De monsieur Jocelyn Proulx, ingénieur et directeur de service de la firme LVM, nous offrant leurs services d'ingénierie en environnement, étude géotechnique et ingénierie de matériaux.
- De monsieur Pascal Brodeur, ingénieur de la firme Tetra Tech, nous offrant leurs services d'assistance dans le domaine du génie-conseil, afin de répondre aux différentes demandes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2015-2018.
- Invitation à la 2<sup>ième</sup> édition, Colloque Eau & Municipalités, qui aura lieu à l'Auberge Gouverneur de Shawinigan les 26 et 27 février prochain. Cet événement outillera les participants afin de faciliter la mise en œuvre des politiques et des réglementations municipales concernant la gestion de l'eau.
- De monsieur Guillaume Demers, conseiller politique et aux communications à Hydro Québec, nous informant, suite au courriel de monsieur Guy Veillette, maire, que, Santé Canada et le ministère de la santé publique du Québec ont émis des avis disant que les compteurs nouvelle génération ne présentent aucun risque pour la santé. Les nouveaux compteurs sont aussi approuvés par Mesures Canada, organisme indépendant qui vise à garantir la précision des systèmes de mesurage. De plus, les nouveaux compteurs mesurent la consommation réelle des clients et n'ont aucun lien avec la variation de facture et que des économies de l'ordre de 81M\$ par année sont prévues dès la fin du déploiement.
- De madame Johanne Pothier, directrice du conservatoire de musique et d'art dramatique de Trois-Rivières, nous invitant à son événement bénéfice, le 18 avril prochain à la Bâtisse industrielle de Trois-Rivières, un événement sous le thème de la danse et du plaisir.
- De monsieur Jean Thibault, directeur de la rénovation cadastrale, nous informant qu'il sera interdit d'aliéner un droit de propriété, pour les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale, entre le 3 mars et le 17 mars 2015.
- De madame Caroline Plouffe, analyste comptable de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous informant d'une redistribution de 2 899\$ à notre municipalité, suite aux modifications apportées à la TVQ pour l'année 2014.
- De monsieur Frédéric Boucher, vice-président services-conseils chez MÉDIAL, nous informant de l'importance de valoriser l'assignation temporaire. Étant donné qu'environ 75% des coûts sont liés à l'indemnité de remplacement de revenu versé à l'employé absent suite à une lésion professionnelle. Les efforts de chacun des membres en matière d'assignation temporaire ont un impact direct sur notre cotisation. De plus, un employeur membre d'une mutuelle signe par procuration un contrat avec la CSST impliquant l'obligation de favoriser la prévention et l'assignation temporaire.

**(DE MONSIEUR)**

- De monsieur Pierre-Michel Auger, député de Champlain, nous informant d'une réduction de 220M\$ appliquées aux transferts financiers étant directement destinés aux municipalités et du transfert des responsabilités en développement régional des activités des conférences régionales des élus (CRÉ), aux MRC.

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Madame Carole Gaudet, directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire (MAMOT), accuse réception à la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil pour la période commençant le 15 février 2015.

### **Procédures relatives aux prévisions budgétaires 2015**

Madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, a complété et transmis le 26 janvier dernier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) notre cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2015. Le MAMOT nous confirme la transmission de ce document.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de madame Claire Massicotte**

La déclaration de madame Claire Massicotte, datée du 15 janvier dernier, concernant le lot P-238, afin de procéder au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie, a fait l'objet d'une vérification et est conforme à la Loi.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier de la compagnie L.A. Brouillette ltée**

Si les observations énoncées dans la demande reflètent bien la situation, la CPTAQ devrait autoriser la demande concernant les lots P-247, P-250 et P-251, puisque les tailles des propriétés seraient légèrement modifiées. La demande d'aliénation concernant les lots P-247 et P-251 est rejetée, puisqu'ils bénéficient de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Guy-Léandre Cossette**

Monsieur Guy Léandre Cossette, propriétaire d'une terre à bois situé à Saint-Narcisse, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro P-130 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, a reçu ordre d'enlever un bâtiment illégalement construit et les autres accessoires destinés à une utilisation autre qu'agricole se trouvant sur ce lot dans les six mois du présent jugement. À défaut de se conformer et suite au jugement, la CPTAQ pourra procéder elle-même à l'enlèvement du bâtiment illégalement construit et des autres accessoires destinés à une utilisation autre qu'agricole. Si la personne intimée n'a pas répondu à cette requête avant le 18 janvier dernier, la demande sera présentée devant tribunal le 26 mai 2015 à 9h00, à la salle 220, au palais de justice de Trois-Rivières.

(RÈGLEMENT)

## **Règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2015 et de leur paiement par les municipalités**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général à la MRC, nous a transmis une copie du règlement numéro 2014-90, qui traite des différentes dépenses et revenus de la MRC soit : la rémunération des membres du conseil, les dépenses relatives au congrès de la FQM, la contribution à la journée de la famille, le développement économique, les dépenses relatives à l'évaluation foncière, la contribution à l'URLS, le réseau de fibres optiques, la contribution au Parc de la rivière Batiscan, la quote-part payable à la Régie des matières résiduelles de la Mauricie, l'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, le comité de la sécurité publique, les cours d'eau, la cueillette et transport des ordures ménagères, l'enfouissement et les déchets, les dates des paiements et les pénalités.

### **Entente relative à la mutuelle de prévention**

Nous avons reçu une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, ainsi, que notre attestation certifiant que notre entreprise est membre d'une mutuelle de prévention. De plus, nos principales obligations en tant que membre d'une mutuelle de prévention sont :

- D'élaborer un programme de prévention et le maintenir à jour chaque année.
- Déterminer les risques propres à chacun des établissements et appliquer le programme de prévention.
- Afficher le programme de prévention et l'attestation certifiant que nous sommes membres d'une mutuelle de prévention.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 12 janvier dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

### **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Monsieur Denis Veillette, interroge le conseil au sujet de la facture de 10 394,75\$, concernant une réparation de souffleur. Monsieur Guy Veillette, maire, l'informe que le moteur du souffleur a dû être reconditionné.

2015-02-04

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de février 2015 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-05

**Réclamation de la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal**

**ATTENDU** la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports, monsieur Robert Poëti , au montant maximal de 20 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal au dossier n°00021726-1-37240(04)-2014-09-26-50;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a effectué des travaux admissibles à la présente subvention pour réaliser des travaux de remplacement de ponceaux, excavation de la chaussée incluant un rechargement de la structure;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse confirme que le coût des travaux est de 26 394,36\$, incluant l'utilisation de nos camions 10 roues, la rémunération des employés, la patrouille de surveillance, l'achat des matériaux et les taxes nettes;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang des Chutes Nord pour un montant 26 394,36\$ et demande le déboursement de la subvention au montant 20 000\$ pour l'année budgétaire 2014-2015;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que ces fonds ne seront utilisés qu'aux fins octroyées et copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, sont jointes à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-06

**Adhésion de la municipalité de Saint-Narcisse au programme de classification horticole «Les Fleurons du Québec » 2015-2017**

**ATTENDU** la demande de madame Mireille Paquin, conseillère, pour l'adhésion de notre municipalité au programme de classification horticole «Les Fleurons du Québec»;

**ATTENDU** que non seulement la possibilité de retombées économiques, Les Fleurons du Québec sont aussi une source de fierté pour tous, constituant une reconnaissance publique des efforts de toute la collectivité pour un environnement plus propre, plus vert et plus sain;

**ATTENDU** que le programme est né en 2006 et plusieurs municipalités québécoises ont déjà été honorées par l'obtention de leurs fleurons du Québec;

**ATTENDU** que le tarif inclut également les honoraires et les frais de déplacement des classificateurs, un rapport professionnel contenant des pistes d'amélioration, des outils de visibilité, dont la signature de la municipalité; **(ATTENDU)**

**ATTENDU** que la municipalité a reporté d'un an la visite du classificateur en 2014 et que ce report nous oblige à refaire une nouvelle adhésion;

**ATTENDU** que les versements annuels sont de 415\$, taxes en sus, par année pour les années 2015 à 2017 ou un seul versement de 1075\$, taxes en sus, couvrant les années 2015 à 2017;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité renouvelle son adhésion au programme de classification horticole «Les Fleurons du Québec» au coût de 1075\$, taxes en sus, pour les trois prochaines années.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-07

**Demande de contribution financière de 75\$ par année pour la Société d'horticulture pour l'année 2015**

**ATTENDU** que la Société d'horticulture des Chenaux réalise chaque année une série de conférences qui portent sur des sujets variés afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques reliées à l'horticulture;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse est membre de la Société d'horticulture des Chenaux et à ce titre partage les coûts des activités avec l'ensemble des autres municipalités membre de la Société;

**ATTENDU** que la Société d'horticulture des Chenaux sollicite la contribution financière de la municipalité pour un montant de 75\$ pour l'année 2015 afin d'assurer le succès de la programmation et poursuivre sa mission d'éducation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte de verser un montant de 75\$ pour l'année 2015 afin d'assumer sa part pour le fonctionnement de la Société d'horticulture des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-08

**Demande du Centre d'action bénévole de la moraine pour la gratuité de l'utilisation de la salle municipale**

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la Moraine a obtenu une subvention du Fonds québécois d'initiatives sociales et veut offrir à sa clientèle une activité sous forme de journée thématique;

**ATTENDU** la mise sur pied d'un atelier sur la lecture d'étiquettes nutritionnelles;

**ATTENDU** que cette activité aura lieu le 25 février prochain à la salle municipale;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la moraine est un organisme sans but lucratif;

**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise, l'utilisation de la salle municipale au Centre d'action bénévole de la moraine pour leur journée thématique, qui a eu lieu le 25 février prochain pour le tarif minimum, soit 40\$.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-09 **Demande du Carrefour d'information pour les aînés pour la gratuité de l'utilisation de la salle municipale**

**ATTENDU** que l'activité concernant les testaments et préarrangements funéraires expliqués par un notaire et un membre de maison funéraire;

**ATTENDU** que cette activité serait offerte gratuitement à notre population;

**ATTENDU** que cette activité serait offerte par le Centre d'action bénévole des Riverains dans le cadre du service « Carrefour d'information pour aînés », le vendredi, 27 février prochain, en avant-midi;

**ATTENDU** la demande du Carrefour d'information pour les aînés pour l'utilisation gratuite de la salle municipale le 27 février prochain;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise, l'utilisation de la salle municipale au Centre d'action bénévole de la riveraine pour leur journée du 27 février prochain, pour le tarif minimum, soit 40\$.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-10 **Mars, mois de l'alimentation à l'école de la Solidarité**

**ATTENDU** la demande du comité organisateur du projet « La santé dans notre assiette » de l'école de la Solidarité, pour l'obtention d'une contribution financière de la municipalité pour leur projet;

**ATTENDU** que cette année les enfants s'engageront dans différentes activités qui leur permettront de cuisiner à l'école, de s'approprier le guide alimentaire et de mettre en lumière l'importance de l'activité physique.

**ATTENDU** que la municipalité appuie la promotion de saines habitudes de vie, incluant la saine alimentation de nos enfants;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse autorise le versement d'un montant de 30\$ au comité organisateur du projet « La santé dans notre assiette » de l'école de la Solidarité;

Adoptée à l'unanimité.

**(FORMATION)**

2015-02-11

**Formation de mise en œuvre du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)**

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a manifesté de l'intérêt pour participer à cette formation de mise en œuvre du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, ROMAEU;

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation;

**ATTENDU** que cette formation est accessible à partir d'un poste de travail informatique au bureau municipal;

**ATTENDU** que cette formation aura lieu les 18 et 19 février entre 10h00 et 12h00;

**ATTENDU** que le tarif d'inscription pour cette formation concernant ROMAEU est de 85\$, taxes en sus;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser monsieur Stéphane Bourassa, directeur général suivre cette formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil homologue l'inscription de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à participer à cette formation offerte par la FQM.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-12

**Formation en matière municipale (Maîtrisez vos dossiers municipaux)**

**ATTENDU** que madame Linda MacCulloch, conseillère municipale, a manifesté de l'intérêt pour participer à cette formation de maîtrise des dossiers municipaux;

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation qui aura lieu le 18 avril 2015 à Saint-Prospier ;

**ATTENDU** que le tarif d'inscription pour cette formation concernant la maîtrise des dossiers municipaux est de 265\$ par élus, taxes en sus;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser madame Linda MacCulloch, conseillère de la municipalité à suivre cette formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil autorise l'inscription de madame Linda MacCulloch, conseillère municipale, à cette formation offerte par la FQM et de défrayer les coûts de transport et de repas.

Adoptée à l'unanimité.

**(AVIS DE MOTION)**



Avis de motion **Adoption d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, avis de motion**

Monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-05-437. Il a pour objet de modifier l'affectation commerciale et l'affectation industrielle.

Avis de motion **Adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage, avis de motion**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438. Il a pour objet de modifier les zones 101-C, 102-C et 103-I. Les zones 101-C et 102-C seront agrandies et la zone 103-I est réduite par la zone 102-C.

Avis de motion **Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Félix, Avis de motion**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6, donne avis de la présentation d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Félix, payable par une partie de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2015-2018 et pour pourvoir au financement des dépenses, un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Avis de motion **Adoption d'un règlement, afin de permettre l'escorte en avant du souffleur en camionnette lors de nos opérations de déneigement à l'aide du souffleur, avis de motion**

Madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2 donne avis de la présentation d'un règlement pour permettre l'escorte en avant du souffleur en camionnette lors de nos opérations de déneigement à l'aide du souffleur.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Denis Veillette, stipule que d'être en camionnette pour réaliser le travail d'escorte en avant du souffleur peut être risqué si il y a présence d'enfant. Monsieur Guy Veillette, maire, lui répond que plusieurs municipalités exécutent ce travail en camionnette et que le travail de l'escorte est de s'assurer qu'il n'y a pas présence d'enfant lors des opérations de soufflage. De plus les opérations de soufflage s'effectuent de jours, lorsque les enfants sont à l'école.

2015-02-13 **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h25.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général